

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 30 septembre 2019 à 18 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Jean-François Rompré
Bertrand Bilodeau
Yvon Lamontagne
Samuel Côté
Nathalie Bélanger
Diane Pelletier
Nathalie Pelletier
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, et la greffière, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1) Demande d'autorisation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DE LA SALLE
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

-
1. 423-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1) 424-2019 Demande d'autorisation auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

IL EST proposé par le conseiller Samuel Côté

Que la Ville de Magog autorise Me Mélanie Pelletier, avocate et greffière-adjointe à déposer auprès de la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, Mme Andrée Laforest, une demande d'autorisation en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* afin de conclure un contrat de gré à gré pour services d'entrepreneur général en construction.

Ce contrat a pour but de compléter les travaux de réaménagement – Phase 2 du centre des travaux publics situé au 2023, rue René-Patenaude à Magog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

5. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Aucune question.

6. 425-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 18 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière